

Communiqué de presse

FRÉQUENCES

Après consultation publique, l'Arcep attribue une nouvelle autorisation d'utilisation de fréquences à Starlink

Paris, jeudi 2 juin

Le 18 février 2021, l'Arcep publiait l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques qu'elle avait attribuée à la société Starlink Internet Services pour un réseau ouvert au public lui permettant de fournir un accès à internet fixe par satellite¹ en France, reposant sur sa constellation de satellites déjà en orbite. Le Conseil d'Etat avait annulé cette autorisation le 5 avril 2022.

A la suite d'une nouvelle demande de la société Starlink pour ces fréquences, l'Arcep a ouvert une consultation publique le 8 avril 2022, conformément à la décision du Conseil d'Etat, pour recueillir les réactions des acteurs intéressés.

L'Arcep publie les contributions à cette consultation publique et attribue à la société Starlink une nouvelle autorisation d'utilisation de fréquences

Les contributions à cette consultation publique ont notamment fait ressortir l'intérêt du service Starlink pour développer la connectivité des « zones blanches » mobiles ou mal desservies par les réseaux fibrés.

Au regard des contributions reçues, l'Arcep a pris la décision n° 2022-1102 qu'elle publie aujourd'hui, attribuant à la société Starlink Internet Services Limited une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques, pour un réseau ouvert au public lui permettant de fournir un accès à internet fixe par satellite.

Par ailleurs, la société Starlink a sollicité des autorisations d'utilisation de fréquences liées à une station terrienne (Gateway) contribuant au fonctionnement du réseau. Ces fréquences sont utilisées pour permettre au satellite de se connecter au réseau terrestre. Les décisions d'autorisations relatives à cette demande sont également publiées ce jour.

Documents associés :

- [Décision n°2022-1102 autorisant l'exploitation de fréquences liées aux terminaux utilisateurs](#)
- [Intégralité des contributions à la consultation publique menée du 8 avril au 9 mai 2022](#) (zip – 9 Mo)
- Décisions n° [2022-1169](#), [2022-1170](#) et [2022-1171](#) autorisant l'utilisation de fréquences liées à une station terrienne (Gateway)

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

¹ [Décision de l'Arcep n°2021-0116 en date du 9 février 2021](#)

Contact presse

Anne-Lise Lucas
Anne-Lise.LUCAS@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

[Flux RSS](#)
Lettre électronique
Listes de diffusion